

Un (léger ?) tour de vis dans la prépension des enseignants

ÉCOLE Pour économiser, la Communauté songe à décourager les DPPR à temps complet

Plus que cinq ou six fois (mal) dormir et les enseignants sauront à quelle sauce ils seront mangés. Sauf surprise, en effet, le budget 2015 de la Communauté française devrait sortir du four mardi ou mercredi prochain.

On le sait depuis juin : ce budget sera douloureux et les nouvelles, depuis l'été, se sont assombries. On parlait au départ d'un effort de 100 à 150 millions.

On évoque désormais une économie de 230 millions pour 2015 - dévoilé par le *Soir*, samedi dernier, ce montant a été démenti par Rudy Demotte, le ministre-président du gouvernement... mais il a été reconnu par Jean-Charles Luperto, le président du parlement de la Communauté française.

Qui dit vrai ?

On sera vite fixés.

En attendant, au gouvernement, il ne reste que quelques jours pour identifier ses mesures d'économies. La plupart sont connues depuis l'été - rationaliser les options dans le qualifiant, non-remplacement des départs dans la Fonction publique, etc.

Contrairement à ce qui se dit et s'écrit ci et là, le système des DPPR ne serait pas supprimé -

ce serait la guerre totale avec les syndicats. Mais le mécanisme pourrait être revu quand même.

Rappelons d'abord que ces DPPR (pour : « disponibilité précédant la pension de retraite ») sont, en quelque sorte, les prépensions de l'enseignement. Le système a été imaginé en 1996 par la ministre de l'Éducation de l'époque, la socialiste Laurette Onkelinx, pour compenser les suppressions de postes au secondaire décrétées par la même ministre.

À la base, le mécanisme offrait aux enseignants de pouvoir déteiler dès 55 ans, avec un traitement de remplacement alléchant (entre 65 et 75 % du dernier salaire, selon la formule choisie).

Le problème, c'est que le système coûte beaucoup d'argent. En 2011, par exemple, on comptait 8.000 enseignants en DPPR (ils représentaient ensemble 7.000 équivalents temps pleins). Dont coût : 120 millions par an.

Le système a été revu une première fois, en 2011, par l'ex-ministre Marie-Dominique Simonet (CDH). L'accès aux DPPR a été rendu plus difficile et, pour les enseignants nés après 1957

en tout cas, les départs ne sont plus possibles avant 58 ans.

À quoi songe le gouvernement de la Communauté ? Et plus singulièrement Joëlle Milquet ?

On sait ceci : la ministre CDH de l'Éducation souhaite décourager les enseignants à choisir une DPPR à temps complet pour les porter à plutôt opter pour des DPPR à temps partiel (1/2 temps, 3/4 temps, etc.).

Explication : quand un enseignant part en DPPR, la Communauté lui verse un traitement (certes réduit) mais doit aussi rémunérer son remplaçant. Pour le budget, la charge est forcément moins lourde si l'agent en DPPR a opté pour une DPPR à temps partiel.

Entendons-nous : Milquet n'a pas l'intention (ni les moyens...) de stimuler les DPPR à temps partiel. Elle devrait donc se borner à compliquer l'accès aux prépensions à temps complet.

Pascal Chardome (CGSP) et Eugène Ernst (CSC) s'attendent au pire : « Soit elle supprime carrément les DPPR à temps complet soit, comme c'est le plus probable, elle diminuera le traitement accordé aux enseignants en DPPR complète. »

À quelle hauteur, cette diminution ? On l'ignore. Le cabinet de la ministre Milquet n'a pas souhaité nous éclairer sur ce point. ■

PIERRE BOUILLON